

lecture du bill C-118, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, et de l'amendement de M. Knowles.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le ministre des Finances nous dirait-il si les propositions formulées à la fin de la semaine dernière par M. Sifton au sujet de la partie de ce projet de loi relative aux journaux ont suscité en lui quelque réaction? Je suppose qu'il faut établir une distinction entre ces propositions et les propositions antérieures formulées dans l'éditorial que ce représentant a entre les mains. Le ministre a-t-il réfléchi à la dernière proposition de M. Sifton?

Une autre question m'est venue à l'esprit en lisant le hansard de vendredi. Quelles études le gouvernement a-t-il effectuées, à la lumière de l'expérience, pour s'assurer que ce projet de loi maintiendra un contrôle efficace des journaux canadiens? Il me semble évident d'après la politique en matière éditoriale du *Gleaner* de Fredericton, par exemple, et d'après l'intérêt de lord Thompson dans les journaux Thompson, qu'il ne faut pas attacher trop d'importance au fait que la propriété peut être assignée à *Thompson of Canada Limited*, ou à des personnes telles que le brigadier Wardell dans le cas du *Gleaner* de Fredericton. Il reste que les journaux Thompson ont continué d'exprimer les idées de lord Thompson, citoyen britannique dirigeant ses opérations de Grande-Bretagne—et à cet égard, je n'ai pas trop à redire. Je voudrais simplement que le ministre nous dise dans quelle mesure il estime que ce sera là un moyen vraiment efficace de réglementer le droit de propriété et de le garder entre les mains des Canadiens, abstraction faite, il va sans dire, de la théorie relative aux sociétés.

Autrement dit, je soutiens que lord Thompson conserve toujours la mainmise sur la chaîne des journaux Thompson au Canada, comme lord Beaverbrook avait conservé la mainmise sur le *Gleaner* de Fredericton pendant des années bien que, légalement, des Canadiens en étaient propriétaires. Je ne parle pas là de la politique en matière de réclame. Je songe surtout à la politique relative aux éditoriaux et aux nouvelles et je me demande si le ministre estime que le projet de loi à l'étude répondra à ce problème.

L'autre question que je tiens à poser a trait à l'argument que j'ai invoqué ici la semaine dernière au sujet de la compensation ou du juste milieu auquel le ministre est arrivé en acceptant la nationalisation de *Time* et de *Reader's Digest* en échange de la protection des journaux canadiens. Évidemment, on ne saurait forcer le ministre à nous dire s'il

[L'hon. M. Nicholson.]

y a eu troc. Il n'appartient pas à ceux qui ne font pas partie du cabinet ou du caucus du parti de savoir ce qui s'y passe, bien que nous puissions nous en faire une idée. Mais j'aimerais poser directement au ministre, au sujet de *Time* et de *Reader's Digest*, une question qui prête nullement à équivoque. Le ministre est-il content de cette mesure tendant, en effet, à la nationalisation de *Time* et de *Reader's Digest*? Mes honorables amis parlent de «naturalisation». Moi, je parle de «nationalisation» pour faire allusion à la nationalité et non à la propriété publique.

J'espère que le ministre se souvient de la question; elle est fort simple. Est-il content de la nationalisation ou de la naturalisation de *Time* et de *Reader's Digest*?

• (4.30 p.m.)

J'aimerais donner au ministre un autre renseignement à ce sujet, ou plutôt lui faire une proposition; s'il examine le *Financial Post* de jeudi dernier, il trouvera en dernière page, si je ne me trompe, de la première ou de la seconde partie, une annonce du *Reader's Digest* énumérant les diverses choses que cette revue offre à l'annonceur canadien. Il s'agit là d'un compte spécifié énumérant tous les avantages et les services spéciaux que les annonceurs peuvent obtenir par l'entremise du *Reader's Digest*, quant à la spécialisation des marchés, au nombre maximal de clients possibles, et ainsi de suite. Comment le ministre peut-il lire une annonce comme celle-là sans se rendre compte que les magazines canadiens qui n'ont pas la chance d'avoir une société mère aux États-Unis ne peuvent soutenir la concurrence à l'égard de ce genre d'appel et de cette façon de faire de la publicité? A mon sens, c'est impossible. C'est là une des raisons pour lesquelles j'estime que le ministre devrait réexaminer cet article du projet de loi et l'amendement dont la Chambre est présentement saisie.

Comme l'honorable député de Red-Deer a prévenu que son vote refléterait son opinion sur l'affaire du *Time* et du *Reader's Digest*, et comme des porte-parole d'autres partis de l'opposition à la Chambre ont également donné à attendre qu'ils appuieraient cet amendement, il se peut—nous pouvons au moins faire une hypothèse; cela a réussi dans le passé mais ne réussira peut-être pas cette fois-ci—que le gouvernement soit renversé sur cette motion.

D'après ce que le secrétaire parlementaire et le ministre ont déclaré vendredi, je me demande s'ils entendent vraiment que l'adoption de l'amendement présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre signifiera, en effet, à leurs yeux, le renversement